

BUREAU FEDERAL DU 10 FEVRIER 2006 A LA FFR

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy Piera, Christian DULLIN, Lydie BONNET, Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Jo MASO, Michel PALMIE, Bernard GODET, Jean Luc DRUAIS, Jean Claude SKRELA.

Excusés : Guy MOLVEAU, Serge BLANCO, Jean Louis BARTHES

Assistent : Christian BAGATE, Patrice DOCTRINAL, Olivier KERAUDREN , Claude ATCHER

Le Président LAPASSET ouvre la séance à 14 heures 45.

I – COMMUNICATION DU PRESIDENT :

Le Président LAPASSET a la douleur d'annoncer aux membres du Bureau Fédéral les décès de Guy BASQUET, ancien Vice Président de la FFR, de Robert GUIGNARD, ancien Président du SU AGEN et de Louis LATOUR, secrétaire général en activité du Comité Territorial du Périgord AGENAIS.

Au nom du Bureau Fédéral de la FFR, le Président LAPASSET adresse aux familles des disparus ses sincères condoléances.

II - COUPE DU MONDE 2007 :

1 - Direction Générale du GIP :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'une discussion est actuellement en cours avec Vincent ROUX TRESCASES qui a souhaité quitter ses fonctions de Directeur Général du GIP « Coupe du Monde 2007 ». Les discussions concernant les modalités financières de son départ se déroulent sous le contrôle du Contrôleur d'Etat. Une réunion aura lieu le 15 février prochain pour choisir la personne qui pourrait assurer le remplacement de Vincent ROUX TRESCASES.

Le Conseil d'Administration prévu fin février prendrait acte de la fin des fonctions de Vincent ROUX TRESCASES et procéderait le cas échéant à la nomination d'un nouveau Directeur Général. Le Président indique que la personne choisie pour assurer ces fonctions devra être capable de faire l'unanimité et l'union auprès de l'ensemble des intervenants dans la mise en place de la Coupe du Monde.

2 – Désignation d'un Délégué Interministériel :

Le Président informe le Bureau Fédéral de la désignation d'un délégué interministériel à la Coupe du Monde de Rugby placé auprès du Ministre chargé des sports. La personne désignée pour assumer ces fonctions est Monsieur Patrice BERGOUGNOUX, actuellement Préfet du Val de Marne.

3 – Mise en place d'un plan de recrutement au sein du GIP :

Monsieur Gilles DE ROBIEN, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sera présent à l'occasion de la rencontre France/Irlande. Il présentera à cette occasion un plan de création d'emplois bénéficiant d'une aide spécifique de l'Etat pour l'encadrement de la Coupe du Monde de Rugby et le développement de notre discipline. Ce dispositif serait limité à deux ans.

4 – Création d'un club des régions :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral qu'après la mise en place d'un club des villes, un club des régions vient d'être constitué. Didier CODORNIOU, ancien international en sera le représentant auprès du GIP.

5 – Mandat GIP – FFR :

Le Président LAPASSET demande à René HOURQUET de s'assurer de la finalisation de ce document afin qu'il soit soumis à la validation du prochain Comité Directeur de la FFR.

6 – Billetterie :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral que le nombre total de billets vendus à ce jour au niveau national et international est d'environ 800 000.

Alain DOUCET indique que les Comités Territoriaux souhaiteraient obtenir des informations plus précises concernant les ventes réalisées par l'intermédiaire du site Internet mis en place à cet effet.

Claude ATCHER indique qu'un courrier sera prochainement adressé aux comités Territoriaux afin de leur présenter pour chacun d'entre eux, un état précis de la vente aux licenciés. Le Président LAPASSET souhaite qu'une demande officielle d'information sur ce point soit adressée par la FFR au GIP.

Au début du mois de mars, des bons de commande seront à nouveau envoyés aux Comités Territoriaux et Départementaux afin de mobiliser les licenciés FFR

Actuellement, sur le total de billets vendus aux licenciés durant la première phase, le nombre de licenciés français est faible (10 000 sur 240 000).

7 - Commission Nationale Coupe du Monde 2007 :

S'agissant de la répartition des missions, il convient de préciser que les Directeurs de Site auront pour mission d'assurer les obligations d'organisation de la compétition vis-à-vis du HUA. Les opérations périphériques seront quant à elles prises en charge, organisées et contrôlées par la Commission Nationale Coupe du Monde 2007 mises en place au sein de la FFR.

Il est indiqué que l'Etat est susceptible d'apporter une aide spécifique à la réalisation de certaines de ces opérations.

8 - Organisation du programme des volontaires :

Une réunion devra être organisée sur ce programme rapidement. L'Etat est également susceptible d'intervenir dans la mise en œuvre de ce projet.

9 -Actions pour le Tournoi des Six Nations :

Il est indispensable de profiter des rencontres du Tournoi des Six Nations pour tester certains aspects particuliers du dispositif d'organisation qui devra être opérationnel lors des rencontres de la Coupe du Monde de Rugby.

Les domaines qui feront l'objet d'un test sont ;

- la direction de la rencontre,
- le service médical.

A partir du mois de juin 2006 et en raison de la Coupe du Monde de Football, il n'est guère opportun de communiquer auprès du grand public concernant la Coupe du Monde de Rugby. Il est donc nécessaire d'utiliser la période actuelle pour procéder à des actions de communication.

10 – Commercialisation des Hospitalités :

Suite à la démarche engagée par la FFR, une réunion avec Mike MILLER a été organisée récemment.

René HOURQUET indique que celle-ci a permis d'échanger utilement sur ce sujet et que des solutions ont été envisagées afin de permettre une relative souplesse du dispositif pour la FFR et les Comités Territoriaux.

L'objectif est de pouvoir réaliser les commandes fermes pour le 24 février 2006 au plus tard, le GIP devant formaliser sa commande avant le 1^{er} Mars.

A ce jour, 2 400 PACKAGES , dont 800 pour les phases finales, seraient commandés par la FFR. Un contrat est formalisé entre la RWC et RTH 07 laquelle contractera avec le GIP. Ce dernier procéderait ensuite à la conclusion d'une convention avec la FFR dans le cadre d'un sous mandat.

Une charte précisant dans ce dispositif, les droits et obligations des comités territoriaux sera réalisée entre la FFR et les comités. La date butoir à laquelle tous les packages doivent être vendus, est le 1^{er} mars 2007.

La FFR assurera le versement de 10% du montant dû au titre du dépôt de garantie. René HOURQUET souhaite que les engagements puissent être pris dès cette semaine et confirmés avant le 1^{er} mars 2006.

Le Président remercie le travail de C. ATCHER, J. LAURANS, R. HOURQUET sur cette question.

Concernant la commande des clubs professionnels, le Président propose qu'une lettre soit envoyée officiellement et individuellement à chacun d'entre eux, ainsi que le tableau leur permettant de procéder à leur commande. René HOURQUET est chargée du suivi de cette opération. Il apparaît important que comme la FFR, les clubs professionnels puissent bénéficier de ce dispositif, cela y compris si la LNR décidait de ne procéder à aucune commande.

11 – Commercialisation des loges :

Une commande a été réalisée pour la FFR afin qu'elle puisse répondre à ses obligations. Dans ce cadre, deux loges de 16 personnes ont été achetées par la FFR au Stade de France. Ces loges sont des loges centrales. Une loge à Marseille et une à Toulouse ont également été commandées.

Dans la mesure où ces loges sont acquises dans un objectif protocolaire et/ou partenarial, celles de Paris feront l'objet d'une demande particulière auprès de la RWC.

III - SEVEN DE PARIS 2006 :

1 - Nomination :

Le Bureau Fédéral est informé que Jean Louis BARTHES a accepté d'assurer la responsabilité de l'organisation de la seconde édition du Seven de Paris qui se déroulera au Stade CHARLETY les 27 et 28 mai 2006.

2 - Tarification :

Après discussion, le Bureau Fédéral décide de fixer la tarification de la billetterie pour le Seven de Paris 2006 sur les bases suivantes 2,10 et 20 euros.

3 - Commande de l'Hôtel :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accepter de réserver l'hôtellerie dans le même hôtel Accor que celui utilisé lors de la précédente édition.

4 – Poursuite de l'organisation :

Une réflexion doit être menée concernant la volonté de la FFR de poursuivre l'organisation de cet événement.

Il est envisagé d'indiquer à l'IRB que la FFR souhaite pouvoir continuer à organiser une étape du Tournoi mondial de Rugby à 7, sous réserve que ce soit à l'intérieur d'une fenêtre internationale.

Pour G. PIERA et C. DULLIN, la question est de savoir s'il est intéressant pour la FFR de poursuivre l'organisation de cette manifestation tant au niveau du développement de cette pratique qu'au niveau commercial.

A. DOUCET indique que la réflexion doit dépasser les simples aspects économiques et ceux liés à l'organisation pour s'attacher à la politique mise en œuvre par la FFR afin d'assurer le développement du Rugby à 7 en France.

Jacques LAURANS indique qu'il est important d'avoir une politique concrète de la FFR au niveau du développement du 7.

Alain DOUCET souhaite que le Service Communication de la FFR soit très actif sur cette opération.

IV – AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 – Informations particulières :

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral que :

- un courrier transmis aux comités concernant les difficultés rencontrées par la FFR pour obtenir les informations dont elle a besoin dans les délais qu'elle fixe.
- un document a été réalisé afin d'établir le constat des difficultés rencontrées au niveau du fonctionnement interne de la FFR. Il souhaite qu'à partir de celui-ci une réflexion soit menée ultérieurement afin de mettre en place des procédures claires et un fonctionnement harmonieux et plus efficace.

Sur ce même sujet, René HOURQUET confirme que de nombreuses procédures comptables ne sont pas respectées. Les procédures sont en cours de remise à jour ; elles seront validées à la fin de la saison et strictement appliquées la saison prochaine.

Le Président LAPASSET rappelle l'importance de mettre en place dans tous les domaines des procédures claires et transparentes et d'en assurer le strict respect.

2 – Evolution des effectifs :

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral que la FFR peut se réjouir d'une augmentation significative de ses licenciés.

En trois ans, le nombre de licenciés supplémentaires s'élève à plus de 10%.

Toutes les catégories, y compris les seniors et les juniors sont en augmentation.

Il convient en particulier de noter l'évolution particulièrement notable constatée au niveau des Comités d'Outre mer.

Cependant, il convient de constater un turn over important dans certaines catégories et d'engager une réflexion afin de comprendre ce phénomène afin de fidéliser nos licenciés.

JC SKRELA souhaite avoir connaissance de l'ensemble des actions menées dans les quartiers sensibles.

3 – Train du Rugby :

Alain DOUCET fait un point concernant ce projet. Les discussions avec la SNCF sont en voie de finalisation. Un dossier complet sera remis lors du prochain Comité Directeur.

Il est important d'avoir les observations de l'IRB pour pouvoir finaliser la convention avec la SNCF.

Le Bureau donne son accord pour le recrutement du responsable de cette opération qui interviendra d'ores et déjà aux côtés d'Alain DOUCET dans la mesure où JL BARTHES, qui va reprendre l'organisation du SEVEN DE PARIS, ne peut poursuivre mission.

Le Président confirme qu'il est indispensable que ce recrutement intervienne rapidement.

4 – Audit Interne :

Un audit est en cours de réalisation. Il concerne l'action de communication menée par la FFR.

5 – Refonte du Site Internet :

Il apparaît que le site actuel de la FFR est au terme de ses possibilités au niveau de la présentation des contenus et de ses possibilités d'évolution. La présentation du nouveau site sera réalisée lors du congrès d'ARCACHON.

Après mise en concurrence de plusieurs prestataires, il est proposé de conclure pour la réalisation de cette opération avec la société WEBNET qui a obtenu la meilleure évaluation.

C. ATCHER informe les membres du Bureau que la nouvelle version du Site Internet de la Coupe du Monde 2007 sera mise en service à partir de la semaine prochaine

6 – Discipline :

Le Président de la FFR revient sur un incident qui s'est déroulé à l'occasion d'un match dans le Comité du Languedoc et dont la presse s'est faite l'écho. Un joueur a mordu un de ses adversaire lui causant une importante blessure au visage.

Cet acte est inadmissible et doit faire l'objet d'une sanction exemplaire.

Le Président LAPASSET souhaite que la procédure disciplinaire auprès de la Commission de discipline fédérale soit engagée dans les plus brefs délais.

Alain DOUCET indique qu'il convient de veiller à ce que les conduites déviantes de violence ou de comportement en général ne se généralisent pas. Le Président souhaite que l'on détermine ce que l'on pourrait faire pour endiguer de tels phénomènes. Il s'agit d'un sujet de société qui dépasse le simple cadre du rugby. Lorsque des actions disciplinaires sont menées, il convient de communiquer à leur sujet afin d'en assurer une certaine exemplarité. En outre, il convient de communiquer sur les actions préventives qui sont mises en oeuvre.

P. CAMOU indique qu'il est difficile de demander à nos entraîneurs d'avoir des compétences en matière d'éducation en plus de celles concernant les aspects techniques.

Claude ATCHER indique que dans le cadre des travaux menés par France Rugby Cités, il apparaît que l'une des principales clefs est la formation des éducateurs.

C. BAGATE estime qu'au-delà de la violence physique et des conduites addictives, il faut veiller également à la lutte contre le racisme.

Concernant le domaine de la communication, il faut démontrer que l'on agit comme il se doit mais sans toutefois être excessif. Il faut témoigner de la façon dont on gère les débordements, plutôt que de revenir sur les incidents en eux-mêmes.

La pratique du rugby suppose au préalable soit un encadrement adapté, soit une éducation spécifique.

P. DOCTRINAL indique qu'il faut tenter d'informer et de former les dirigeants pour leur donner des outils leur permettant d'anticiper les difficultés éventuellement rencontrées. Le Président souligne l'intérêt de cette remarque et est favorable à ce que des actions de formation soient engagées à l'égard des dirigeants.

P. DOCTRINAL est chargé d'engager une réflexion et de faire des propositions concrètes sur ce thème.

7 - Opérations de communication à l'occasion du tournoi des six nations :

A la demande du chanteur Renaud, la FFR s'associera à une action de communication qui sera menée lors de la rencontre FRANCE/ITALIE engagée dans le cadre du soutien à la libération d'Ingrid BETANCOURT. L'EQUIPE de France s'échauffera avec un T-shirt spécifique.

Par ailleurs, l'Equipe de France participera à une opération menée par l'Institut Curie.

J. RICHARDSON, donnera le coup d'envoi de la rencontre.

Une opération spéciale sera également menée avec des aveugles lors de France/Angleterre. Ils seront invités dans les espaces spécifiques du stade.

Un mémo récapitulatif de l'ensemble des opérations et leur contenu sera réalisé par le service communication.

8 - Billetterie tournoi 2006 :

Près de 600 places sont restées invendues pour la rencontre face à l'Ecosse. René HOURQUET déplore que des retours de comités aient été faits trop tardivement. Des procédures seront mises en place afin d'éviter qu'une telle situation ne puisse se reproduire.

Une réflexion devra également être menée concernant la billetterie payante dont bénéficie le personnel.

Les présidents des comités territoriaux d'outre mer sont à Limoges pour assurer la représentation fédérale dans le cadre de la rencontre France A/Irlande A et dans le cadre de l'association du Centre de Formation de l'USA LIMOGES aux Comités d'Outre Mer.

9 - Règlements généraux :

Alain DOUCET demande à ce que toutes les demandes et propositions de modifications soient transmises dans les meilleurs délais à Antoine MARIN pour étude avant présentation au Comité Directeur de la FFR.

10 - CNDS :

JL DRUAIS présente l'organisation du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui remplacera l'actuel FNDS. Celui-ci indique que les demandes peuvent d'ores et déjà être réalisées sur la base de ce qui était fait auparavant.

11 - Affiliations... changement de nom.... Etc....

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité les dossiers présentés et figurant sur le tableau ci-joint.

12 - Requalifications :

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité les demandes de requalification suivantes :

- TARIF Olivier (RC CHAMEYRAC)
- DAUBOS Christian (ESP. BRUGES BLANQUEFORT)
- LAKHDAR Raouf (SA LYONNAIS St PRIEST)
- ROZIER Sébastien (RC TRICASTAIN)

13 - Comité National Olympique et Sportif Français :

Une coordination banlieue, a été constituée sous l'égide du CNOSF. Le Rugby y sera associé. Un label des clubs pilotes a été mis en place dans le cadre de cette opération..

Le CNOSF a constitué un Centre de Formation du Mouvement Sportif (IFOMOS) qui doit mutualiser et compléter les actions de formations des différentes fédérations.

14 - Autorisation de cession d'immeuble :

A la demande de Christian BAGATE, le Bureau Fédéral donne son autorisation au Comité de Côte d'Argent pour la vente d'un immeuble.

15 - Réunion des clubs de Fédérale 1 :

Alain DOUCET informe les membres du Bureau de l'organisation d'une réunion des clubs de Fédérale 1 le jour de France Italie. Seront abordés à cette occasion les thèmes suivants :

- Compétitions, oppositions, dates et poules,
- Réflexions concernant la création d'un statut du joueur de fédérale.

16 - Modification des Statuts et du Règlement intérieur de la FFR :

Le Bureau Fédéral donne son accord pour la mise en place d'un groupe de travail qui aura pour objet de présenter des propositions de modification des statuts et du règlement intérieur sur les points nécessitant des précisions.

17 - Soirée des Comités :

Pour des raisons matérielles et financières, le Bureau Fédéral décide de reporter à 2007 la soirée des comités, initialement prévue en mai 2006.

V - Affaires internationales :

En préalable, J. LAURANS remercie sincèrement tous ceux qui lui ont adressé leur soutien à l'occasion du deuil personnel qui l'a touché dernièrement.

1- Déroulement des rencontres du Tournoi des Six Nations 2006 :

Lors des premiers matches du Tournoi des Six Nations, les rencontres ont débuté avec du retard. La FFR a été destinataire d'une lettre rappelant les règles strictes en matière d'horaire du coup d'envoi. Le Président indique qu'il faut faire attention à ce que les opérations menées autour des rencontres à l'étranger ne viennent pas perturber le bon déroulement des matches.

J. DUNYACH déplore ne pas avoir été informé des modifications intervenues dans le programme lors du premier match du tournoi.

France Télévision a demandé à la FFR de lui remettre un timing écrit de manière formelle. Il faut veiller au respect du protocole.

2 - Préparation de la Coupe du Monde 2007 :

Jacques LAURANS informe les membres du Bureau Fédéral que la Mairie de Saint Etienne a fait part de son souhait d'organiser des rencontres avant la Coupe du Monde en 2006 et 2007.

3 - Action humanitaire :

L'IRB a décidé de participer à une opération menée par l'intermédiaire d'un jeu concours par SMS, au profit d'un programme humanitaire de l'ONU.

4 - Tournée de Novembre 2006 :

Les dates et rencontres de la tournée de novembre seront arrêtées pour le prochain Comité Directeur.

5 - Joueurs français sélectionnés évoluant à l'étranger :

J. DUNYACH rappelle que les joueurs signent un document dans le cadre de la charte afin d'attester qu'ils sont bien informés des dispositions qui leur sont applicables en matière d'assurance.

Une démarche particulière a été faite par la FFR afin de rappeler personnellement aux joueurs concernés et à leurs clubs l'étendue des garanties souscrites par la FFR. Joueurs et/ou clubs pourront alors prendre les dispositions nécessaires pour souscrire s'ils le souhaitent des garanties complémentaires.

Une information plus large pourrait être envisagée afin que les clubs soient informés avant même de recruter un joueur français.

6 - Compétitions jeunes :

Un groupe de travail a été formé au niveau des Six Nations concernant l'évolution des compétitions internationales de jeunes. Les décisions qui seront prises, cela pourrait avoir une incidence sur nos propres décisions. Il est possible qu'il y ait une réduction d'une année des catégories de jeunes.

7 - Coupes d'Europe :

a) Accords de Paris :

Les accords de Paris arrivent à expiration. Au nom de la Ligue Nationale de Rugby, Serge BLANCO demande le transfert de propriété des droits de la compétition aux ligues professionnelles.

Un tel transfert modifierait considérablement l'équilibre de cette compétition. La Coupe d'Europe est un vecteur de développement du Rugby dans les pays concernés et non uniquement un outil de développement économique des clubs et en particulier des plus forts.

Si la FFR est favorable à ce qu'une discussion soit engagée sur ce point, il n'est pas envisageable d'accepter la demande de la LNR. Si nécessaire, la FFR utilisera son droit de Vêto.

b) Demi-finales :

La FFR sera saisie prochainement d'une demande de l'ERC pour l'organisation de rencontres comptant pour les demi-finales.

Si Biarritz était qualifié, la question de l'organisation de sa demi-finale à SAN SEBASTIEN serait posée.

8 - Tournée d'Automne :

Dans le cadre de la prochaine tournée d'Automne, un match devrait avoir lieu au Stade GERLAND de Lyon. Il pourrait s'agir du Test Match contre la Nouvelle Zélande.

9 – Action de communication en vue de la Coupe du Monde :

TF1 est en train de travailler sur l'élaboration et la diffusion d'un programme court de 50 secondes qui sera diffusé pendant 52 semaines avant le déroulement de la Coupe du Monde 2007. Il vaut veiller à la coordination de cette action avec le partenariat actuel existant entre la FFR et France Télévision.

Par ailleurs et dans le cadre du programme de communication du GIP, l'image des joueurs devrait également être utilisée. Il convient de déterminer les conditions dans lesquelles la participation des joueurs pourra être envisagée.

10 – Informations diverses

Jacques LAURANS informe les membres du Bureau Fédéral de l'organisation par l'IRB pour la seconde année, d'une opération désignée « TOTAL RUGBY » auprès de 125 pays.

Jacques LAURANS indique au Bureau que l'IRB a signé un contrat de partenariat avec « Emirates » concernant les arbitres de rugby.

V - MARKETING :

1 – Signature de contrats marketings :

Guy Piera informe les membres du Bureau Fédéral de la signature de divers contrats marketing par la LNR avec notamment la GMF, l'Equipe et Midi Olympique.

Guy Piera informe les membres du Bureau Fédéral de la signature par la FFR d'un contrat de partenariat avec la société CATBURRY pour une durée de deux ans.

2 –Agences agréées :

Guy PIERA rappelle qu'il y a à ce jour, 12 agences qui ont été agréées par la FFR selon la procédure définie.

Or, il y aurait 81 agences non agréées dont une cinquantaine ayant leur siège au Royaume Uni qui procéderaient à la vente de billets packages.

La question est de savoir comment ces agences non agréées se procurent les billets qui leur sont nécessaires. En outre, il apparaît que certaines de ces agences utilisent le logo de la FFR et l'image du XV de France sans en avoir le droit.

Il apparaît nécessaire d'intervenir afin de préserver les droits et de défendre les intérêts des agences agréées et de la FFR.

VI - RELATIONS AVEC LE SECTEUR PROFESSIONNEL :

1 – Commission Mixte :

Le Président LAPASSET rappelle la nécessité d'aborder les dossiers concernant la FFR et la LNR dans le cadre de la Commission Mixte qui a été mise en place spécialement à cet effet.

2 – Rapport GUILLOT :

Suite à la modification de la loi du 15 décembre 2004 visant à améliorer la compétitivité des clubs professionnels, Monsieur Jean François LAMOUR, Ministre des Sports, a confié à Maître Jean Baptiste

GUILLOT, Avocat, l'élaboration d'un rapport sur les outils juridiques à mettre en œuvre afin de compléter le dispositif introduit.

Ce rapport a été présenté dernièrement lors d'une réunion au Ministère des Sports.

Lors de cette réunion, le Ministre a en premier lieu rappelé la nécessité de maintenir l'unité du mouvement sportif, les liens entre l'association et la société, et des compétitions ouvertes fondées sur les principes d'accession et de relégation.

Cependant, afin de permettre aux clubs de consolider leurs actifs, il est envisagé de :

- Leur permettre d'accéder :
 - à l'acquisition des enceintes sportives qu'ils utilisent,
 - aux marchés de capitaux par l'émission d'obligations ou d'actions dans des conditions limitées,
- De permettre la mise en place d'un dispositif spécifique d'Épargne salariale pour les sportifs professionnels,
- D'engager une réflexion en vue de la mise en place d'une DNACG au niveau européen.

VII - AFFAIRES SPORTIVES :

1 - Reports de rencontres :

Dans le cadre de l'article 312 des règlements généraux et considérant les circonstances climatiques exceptionnelles qui ont sévi sur l'ensemble du territoire au cours des dernières semaines, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accepter que des rencontres puissent être reportées une seconde fois sans qu'il soit envisagé de sanctions à l'encontre du club organisateur.

2 - Opérations de promotion dans le milieu scolaire :

Jc BAQUE présente un point sur les actions de promotion menées dans le milieu scolaire dans le cadre des opérations liées à la Coupe du Monde.

3 - Médical :

Une Campagne de sensibilisation et d'information concernant la mort subite du sportif est actuellement menée.

Le Ministre des sports a demandé à ce que l'on engage une action pour former les sportifs et dirigeants aux gestes relatifs aux massages cardiaques. Une journée sur ce thème sera menée lors de la journée sécurité.

Un directeur médical a été nommé à l'IRB.

Un groupe de travail est mené au niveau international pour mettre en place un dispositif d'études statistiques concernant les accidents.

Vu les conséquences physiques possibles de l'hygrométrie dans cette région, des règles particulières seront mises en place pour le tournoi de DUBAI.

4 – Rugby Féminin :

Magven POUPART présentera un projet concernant le Rugby Féminin lors du prochain Comité Directeur.

VIII - Affaires financières :

1 – Aide exceptionnelle

Afin de venir en aide à Henri CABROL, le Bureau Fédéral décide d'acquérir 150 exemplaires du livre réalisé par ce dernier pour un montant total de 3000 Euros. Les ouvrages ainsi acquis seront utilisés dans le cadre des opérations de relations publiques menées par la FFR.

2 - Force Bureautique :

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral que la FFR a été déboutée dans le cadre de son action en référé. La FFR est en outre condamnée à payer 1200 Euros à chacun des défendeurs. Cependant, l'action au fond reste pendante et la volonté de la FFR de contester les contrats conclus est clairement affirmée.

3 - Mise en concurrence :

Dans le cadre des procédures de mise en concurrence concernant le voyageur d'une part et la maintenance informatique d'autre part, le Bureau Fédéral décide de désigner les personnes suivantes en qualité de membres des commissions techniques chargées de l'instruction de ces dossiers et de l'analyse des offres :

- Mise en concurrence « Maintenance informatique » :

René HOURQUET
Lydie BONNET,
Pierre CAMOU,
Patrick BUISSON,
Michel GAUTET,
Denis MALMASSON,
Olivier KERAUDREN,
Paul DE KEERLE.

- Mise en concurrence « Voyageur » :

René HOURQUET
Christian DULLIN,
Guy PIERA,
Roger FITE,
René BES,
Danielle BALLINI,
Paul DE KEERLE,
Olivier KERAUDREN.

4 – Prêts exceptionnels :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide d'accorder les prêts suivants, aux conditions prévues aux règlements généraux de la FFR :

- Rugby Club de GIMONT : 45 000 Euros.
- Comité Ile de France de Rugby : 80 000 Euros.

Le Bureau Fédéral décide en revanche de ne pas faire droit à la demande de prêt déposée par le RC LE CREUSOT d'un montant de 11 000 Euros pour l'acquisition d'un car.

René HOURQUET demande à ce que les dispositions relatives aux prêts prévues aux règlements généraux fasse l'objet d'un réexamen et d'une proposition de révision.

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral que des clubs ayant bénéficié de prêts de la part de la FFR mais n'ayant pas régularisé leurs remboursements, ont été relancés par les services de la Trésorerie.

5 - Assurance des joueurs sélectionnés :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide d'accepter l'augmentation du niveau de couverture des internationaux. Le montant de la garantie sera portée à 200 000 EUROS par joueur. La limite d'âge pour la garantie perte de licence est quant à elle portée à 35 ans. Le montant de la prime correspondante sera de 178 000 Euros.

6 -Convention I.E.T.S. :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral approuve la signature d'une convention avec la G.M.F. et l'I.E.T.S. visant le retablissement des joueurs blessés avec en projet la création d'un centre au CNR. Cette convention est conclue pour une période allant jusqu'à la fin de l'année 2008. Il est précisé que les joueurs professionnels ne sont pas concernés par le dispositif mis en place.

7 - Accident de Jérôme THION :

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral d'une démarche engagée par la CPAM de Bayonne. Celle-ci envisage d'engager une action à l'encontre du joueur Sud Africain qui a blessé Jérôme THION lors du dernier test match entre la France et l'Afrique du Sud.

8 – Sièges du Comité d'Ile de France :

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité l'autorisation d'inscription aux hypothèques du siège du Comité Ile de France.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean Louis BOUJON comme mandataire commun chargé des formalités liées à cette opération.

9 - Subventions Exceptionnelles :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ses membres d'accorder les subventions suivantes :

- Centres de formation des clubs professionnels relégués ou rétrogradés en secteur amateur :
Aide au fonctionnement pour la première année 15 000 €
- Comité d'Auvergne de Rugby 150 000 €
(Avance pour l'organisation championnat du monde des moins de 21 ans)
- Amicale des anciens internationaux: 25 000 €
(dont 10 000 Euros au titre des actions particulières menées dans le cadre du Centenaire de l'Equipe de France).
- Opération BUT : (150€ par site d'animation) 10 500 €
- Un club, un artiste 5 000 €
- APARE 10 000 €
- CSM GENNEVILLIERS (Aide pour l'organisation de Madagascar/Maroc) 8 490 €
- Pole féminin de JOLIMONT (Aide au fonctionnement) 15 000 €
- Lycées agricole de FONTAINE/BRIOUDE 2 000 €
- Clubs ayant une équipe de 3^{ème} division féminine : 765 €.
- ASOP de PAU (Action accessibilité) 1 000 €
- Eros Sens (Action accessibilité) 1 000 €
- AS Bédarrides (Challenge Gérald GRANGET – Vice Pdt de la FFR) 1 000 €
- Entente de la Têt - Pezilla la Rivière 1 000 €
- SC Grisolles 1 000 €
- RC Embrun 1 000 €
- FC Grenoble (Challenge Alberto) 1 000 €
- Cigales Gardoises (Club départemental) 1 000 €

10 – Paiements exceptionnels :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accepter le règlement des sommes suivantes justifiées par des motifs exceptionnels :

- Décès accidentel au Comité de Cote d'Azur (Cyril PRUDENT)
Participation aux frais d'obsèques 2889.82 €
- Décès accidentel au Comité de Drome ARDECHE: (Fabien CROUZET)
Participation aux frais d'obsèques 2595.99 €
- Aide sociale au bénéfice d'un licencié dont la maison a brûlé
avec l'ensemble de ses biens 2512.33 €

11 – Frais de déplacement

Le Bureau Fédéral décide d'accorder aux équipes de DOM TOM, une indemnité forfaitaire pour les frais de déplacements engagés dans leur participation aux épreuves fédérales ou à toute compétition agréée par la FFR.

Les comités recevront à ce titre l'aide équivalente à celle accordée pour les déplacements CORSE/CONTINENT (Article 650 des Règlements Généraux) soit 3800 €.

12 - Beach Rugby

Le Bureau Fédéral décide d'accorder 30 000 € à SOLOLA en tant qu'apporteur d'affaires dans le cadre du contrat de partenariat signé avec DAUNAT au titre du Beach Rugby.

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président LAPASSET clot la séance à 18 heures 30.